

M. Deans: Monsieur le Président, le leader à la Chambre de l'opposition officielle a fait valoir un argument extrêmement intéressant, mais sans rapport avec le sujet. Le fait est que le président suppléant, en fonction à ce moment-là, a décidé, après avoir regardé la Chambre des communes, qu'il y avait suffisamment de députés présents qui s'étaient levés pour qu'on puisse passer au vote. Le député du Yukon (M. Nielsen) remet en question une décision du Président, décision qui est parfaitement recevable. Monsieur le Président, comme vous l'avez fait souvent remarquer à ceux qui sont mécontents d'une décision de la présidence, il existe une procédure que le député du Yukon connaît bien, mais ce n'est certainement pas celle-ci.

M. De Bané: Monsieur le Président, j'étais présent lorsque les choses se sont produites. Le leader à la Chambre de l'opposition officielle a rapporté les faits de façon absolument exacte. Le président a demandé aux députés de se prononcer, puis il a déclaré que les non l'emportaient. A ce moment, le Nouveau parti démocratique n'avait que quatre députés à la Chambre.

Des voix: Trois.

M. De Bané: Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) n'était pas à son fauteuil, et je suis sûr qu'il le confirmera. Après que le Président eut déclaré la motion défaite, un cinquième néo-démocrate est entré et une deuxième décision a été rendue appelant les députés à voter, alors que la motion avait déjà été déclarée rejetée. Le rappel des faits par le leader de l'opposition à la Chambre est absolument correct.

● (1805)

M. Anguish: Cela revient-il à se cacher derrière les rideaux?

[Français]

M. le Président: A l'ordre! L'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) a la parole.

M. Pinard: Monsieur le Président, j'ai préféré laisser un de nos collègues, qui était présent lors des faits, parler comme il vient de le faire pour corroborer le député de Yukon (M. Nielsen) sur les faits. Alors si c'est exact, et nous n'avons aucune raison d'en douter, et je pense que c'est implicite dans les propos du député de Hamilton Mountain (M. Deans), effectivement le Président a déclaré la motion défaite.

Alors, il y a lieu de se demander sur quoi on vote actuellement. Si vraiment une décision a été prise, et il apparaît au dossier que la motion a été déclarée défaite, nous avons donc été appelés pour nous prononcer sur une question qui a déjà été décidée.

Alors, si quelqu'un ne respecte pas la décision de la Présidence, ce n'est pas le député de Yukon et ce n'est pas le ministre des Pêches et Océans, c'est plutôt l'honorable député

L'ajournement

de Hamilton Mountain qui ne veut pas reconnaître que le Président avait déclaré la motion de deuxième lecture défaite, et nous respectons cette décision.

[Traduction]

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'entrais à la Chambre lorsque la motion a été mise aux voix. J'ai entendu la motion et les députés qui se prononçaient pour ou contre. Au moment où le Président a déclaré la motion rejetée, j'étais à mon siège, comme on l'a dit.

Des voix: Oh! Oh!

M. Orlikow: J'avais regagné mon siège à ce moment-là. J'étais au courant de ce qui se passait et j'étais à ma place. Une fois à ma place, au moment où on a demandé un vote inscrit, nous étions cinq de ce côté-ci. C'est aussi simple que cela.

M. le Président: C'est la première fois que le Président actuel est aux prises avec une situation semblable. C'est assez clair. J'ai une première transcription du hansard. Les faits, comme les a décrits le député du Yukon (M. Nielsen), sont essentiellement exacts. Le Président suppléant aurait dit que la motion était rejetée en ces termes: «Je déclare la motion rejetée». Dans ces circonstances, la motion est rejetée. La Chambre s'ajourne maintenant.

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA CONSTRUCTION NAVALE—LE CHÔMAGE. B) LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Le 26 janvier dernier, monsieur le Président, j'ai demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) s'il examinerait sérieusement les difficultés et la situation désespérée de l'industrie navale canadienne. D'après cette industrie, plus de . . .

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Les députés qui veulent poursuivre leurs conversations auraient-ils l'obligeance de quitter la Chambre?

A l'ordre. Je demanderais aux députés qui veulent poursuivre leurs conversations de bien vouloir quitter la Chambre, afin que nous puissions entendre le député qui a la parole.

Le député de Fundy-Royal (M. Corbett) a la parole.